Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-262200793-20261117-DB2026_56-DE

VILLE DE
Ploufragan

CCAS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept novembre, à dix-sept heures, les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'hôtel de ville sous la présidence de Bruno BEUZIT, Président du CCAS.

Etaient présents : M. BEUZIT - Mme PESTEL - Mme CORNEC - M. DUBRUNFAUT – Mme MORFOUASSE– M. COIFFE – Mme LE FLANCHEC – Mme ORAIN-GROVALET- M. BETUING- M. COSSON – M. TANGUY -

Etaient absents excusés : M. SALMON (pouvoir Mme CORNEC) - Mme LOYER

Participaient également à la réunion : Jérôme TRETON – Valérie DESMOULINS – Blandine DESBOIS – Claudie GICQUEL – Christine CAPITAINE -

ଓ ଓ ଓ ଓ ଓ ଓ ଓ ଓ ଓ ଓ ଓ ଓ ଓ ଓ

DB2026/56 AFFECTATION DES RESULTATS EHPAD : ANNEE 2025

Cette délibération annule et remplace celle du 16 juin 2026 suite à la demande du service de gestion comptable.

Le Foyer-logement pour personnes âgées de PLOUFRAGAN était conventionné depuis le 1er juillet 2005 avec le Conseil Général des Côtes-d'Armor et est devenu EHPAD.

A compter du 1er janvier 2026, l'EHPAD a contractualisé avec le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de santé sous forme de Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour 5 ans.

Le résultat de fonctionnement de l'année 2025 s'établit à 34 373,67€ en excédent :
Soit résultat hébergement 150 096,98 € + résultat soins & entretien de l'autonomie – 115 723,31€.

Voici la ventilation de ce résultat par section :

HEBERGEMENT

2025 : Réserve de compensation (article 1068634): + 175 096,98€
(+150 096,98€ + 25 000,00€) :
Report à nouveau excédentaire (article 11034) : - 25 000,00 €
Report à nouveau déficitaire (article 11934) :

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-262200793-20261117-DB2026_56-DE

La réserve de compensation s'élève à 351 131,28€.

SOINS & ENTRETIEN DE L'AUTONOMIE :
2025 : Réserve de compensation (article 1068634): - 366,47 €

Report à nouveau excédentaire (article 11034) : 0,00 €
Report à nouveau déficitaire (article 11934) : - 115 356,84 €

L*a réserve de compensation est à zéro*
Suivant à la demande du service de gestion comptable :
Le résultat de fonctionnement 2025 s'établit à 34 373,67€.
De plus, les comptes fin 2025 font ressortir un report à nouveau au compte 1100.
Le résultat à affecter est donc de 34 373,67 + 25 000 = 59 373,67€.

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :
-réserve de compensation au compte 106860 : + 59 373,67€
Après cette affectation, le solde total de la réserve de compensation (compte 106860) est de 235 774,44€.

Après délibération, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats de l'année 2025 comme définis ci-dessus.

Ploufragan, le 18 novembre 2026

Le Président du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PLOUFRAGAN 22440

Bruno BEUZIT